

**Council of Europe**  
**Conseil de l'Europe**



**AP/CAT (97) 83**  
**Or. français**

**ACCORD PARTIEL OUVERT EN MATIÈRE DE PRÉVENTION, DE PROTECTION  
ET D'ORGANISATION DES SECOURS CONTRE LES RISQUES NATURELS  
ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

## **RESOLUTIONS**

**adoptées lors de la 7<sup>e</sup> réunion des Ministres  
de l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs**

**Monte-Carlo. Principauté de Monaco. 24-25 novembre 1997**

Monte-Carlo, le 25 novembre 1997

AP/CAT (97) 83  
Original français

**ACCORD PARTIEL OUVERT EN MATIERE DE PREVENTION, DE PROTECTION  
ET D'ORGANISATION DES SECOURS CONTRE LES RISQUES NATURELS  
ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

**RESOLUTION**

**adoptée lors de la 7<sup>e</sup> réunion des Ministres  
de l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs**

**Monte-Carlo, Principauté de Monaco, 24-25 novembre 1997**

*-Résolution n° 4 "La proposition de réaménagement du budget de l'Accord EUR-OPA  
Risques Majeurs concernant le réseau Européen des Centres Spécialisés" \**

*\*Résolutions adoptées à l'unanimité*

*\*\*Résolution adoptée à l'unanimité moins une voix*

## **RESOLUTION N° 4**

### **SUR LA PROPOSITION DE REAMENAGEMENT DU BUDGET DE L'ACCORD EUR-OPA RISQUES MAJEURS CONCERNANT LE RESEAU EUROPEEN DES CENTRES SPECIALISES**

**les Ministres.**

**Considérant**

- que l'objectif du réseau européen des Centres Spécialisés de l'Accord (Centres Européens, Centres Euro-Méditerranéens et Centres Européens Associés) est de mener des activités de recherche, formation et information en phase avec les priorités du Plan à Moyen Terme 1997-2001
- que les Centres Spécialisés doivent contribuer de façon significative à la mise en oeuvre de programmes concertés de l'Accord entre, et/ou, en liaison avec d'autres institutions européennes ou internationales ainsi qu'aux programmes spécifiques de l'Accord (FORM-*OSE*, *STRIM*, Communication et Information)

**Tenant compte que la Sous-Commission "Audit" a pour mandat:**

- de présenter chaque année au Comité des Correspondants Permanents un rapport déterminant la correspondance entre les résultats des programmes agréés réalisés par les centres de l'Accord et les objectifs de cet accord fixés par le Plan à Moyen Terme ainsi que d'examiner la gestion des centres et de contrôler la correcte affectation des fonds alloués par l'Accord
- d'examiner le bien-fondé de l'octroi et/ou du maintien du label de centre européen, euro-méditerranéen, associé aux centres spécialisés de l'Accord;

**Tenant compte que la Sous-Commission "Programme" a pour mandat:**

- de présenter au Comité des Correspondants Permanents, un rapport d'évaluation sur la correspondance entre les propositions de programme présentées par les différents centres spécialisés de l'Accord et les priorités définies dans le Plan à Moyen Terme de l'Accord. Ce rapport est accompagné d'une proposition de clé de répartition budgétaire de la dotation prévue dans le budget de l'année suivante;

**Tenant compte que sur le plan budgétaire, dans le contexte de la recherche d'efficacité et de la limitation budgétaire, le Fonds Spécial Européen alimenté par les contributions obligatoires des Etats membres doit être utilisé pour soutenir les activités prioritaires de l'Accord;**

**Décident de donner mandat au Comité des Correspondants Permanents de présenter des propositions de réaménagement budgétaire de l'Accord pour 1999 à l'occasion de la prochaine session ministérielle prévue en 1998.**